ASSOCIATION SEPTEMOISE POUR LA REDUCTION DES NUISANCES DE

L'AUTOROUTE : compte-rendu de la rencontre avec Mr Molino, maire de Septèmes le 21/09/20

Etaient présents :

pour la mairie : Mr Molino, Mr Dubessé, Mme Ducret,

pour l'association: Sylvie Canlay, Marie-Catherine Vallon, Catherine Gallouin,

Eric Paris, Pierre Gallouin

L'association a souhaité s'adresser à son maire et son équipe pour aborder trois sujets:

- 1) les suites données à notre dernière réunion du 15/01/20, concernant les nuisances de l'autoroute
- 2) la colère qui monte sur le chemin de la Haute Bédoule
- 3) dans ce contexte, la délivrance du PC concernant 6 logements en bord d'autoroute.

1) les suites données à notre dernière réunion du 15/01/20, concernant les nuisances de l'autoroute

Concernant un mur anti-bruit, un enrobé absorbant, une réhabilitation du chemin de la Haute Bédoule notamment par sa végétalisation, un trottoir sous le pont, bien que les nuisances soient toujours aussi importantes, « rien n'est encore programmé », et cela pour différentes raisons d'après la Mairie :

- problème de compétence
- . mur anti-bruit et enrobé : compétence de l'Etat (DREAL et DIR Med)
 - L'association fait cependant remarquer que dans le sens Aix-Marseille, il s'agit d'une promesse lélectorale qui de plus serait une bonne étape intermédiaire dans l'attente d'un mur anti-bruit, lattente qui menace d'être longue.
- . végétalisation du chemin de la Haute Bédoule, trottoir sous le pont : compétence de la métropole
- problème financier : il manque des crédits.

Concernant le bruit des travaux sur l'autoroute : la Dir Med ne prévient ni la mairie, ni les riverains.

Concernant l'examen de la qualité de l'air, Air PACA, qui avait commencé des prélèvements dans le quartier des Peyrards, les a étendus à tout le reste de la commune. Les résultats sont attendus.

Notre commune est une de celles qui ont le plus de nuisances car elle est traversée notamment par deux autoroutes reliées par un échangeur d'où la volonté de la commune de vouloir améliorer la réduction des nuisances. Pour le chemin de la basse Bédoule, un mur anti-bruit est prévu, or aujourd'hui, aucune étude n'est encore faite car le plan Etat-Région n'est pas encore mis en œuvre. Ensuite, seulement, viendra le tour de la Haute Bédoule.

Il est important de se mobiliser nous dit le Maire.

Concrètement:

- en novembre (pas de date précise) : réunion du comité de suivi pour le bruit et la végétalisation, avec la métropole. Mme Ducret et Mr Dubessé y seront présents.
- dès le 22 septembre, le Maire s'engage à relancer la DREAL qui n'a pas répondu aux questions de l'association, ni à sa demande de rendez-vous, courrier du 20 mai 2020

2) Mr le Maire, la grogne monte, voire même se transforme en colère, sur le chemin de la Haute Bédoule.

Les riverains ont le sentiment de ne pas avoir été entendus puisque rien n'a été fait depuis que l'association a alerté la mairie, en janvier, sur les problèmes de nuisance liés à l'autoroute :bruit incessant (82 db pour certains riverains, selon le vent, dans leur jardin, voire plus pour d'autres), vue directe sur l'autoroute, pollution, ordures répandues dans la rue, apparition de rats, ornières sur la route, fossés non curés...

concrètement : le Maire accepte de prendre rapidement certaines dispositions

- concernant les containers à poubelles, en mettre un plus important au n° 6 bis, fixer celui du 10 qui est souvent renversé car dans la pente, et donc appeler Mr Topalian, responsable de l'enlèvement des déchets ménagers à la métropole.
- concernant la végétalisation du muret contre l'autoroute, le Maire s'engage à demander à la DIR Med l'autorisation de faire quelques plantations.

Mr Dubessé propose de rechercher plantes et arbres qui atténueraient le bruit. L'association acquiesce.

3) dans ce contexte, la délivrance du PC du 20 juillet 2020 concernant 6 logements sur le piémont de la Haute Bédoule a entrainé un vent de révolte et de colère

L'association informe Mr le Maire du désaccord de l'ensemble des riverains avec ce projet. L'association AESE s'oppose également à ce projet.

Pour Mr le Maire, certains riverains s'opposent au projet du fait qu'il s'agit d'habitats locatifs. Quant à nous, associations et riverains, nous indiquons que la raison de l'opposition est fondée sur l'atteinte à la SANTE des riverains et des futurs arrivants (bruit, pollution).

Le projet porte atteinte également à l'ENVIRONNEMENT : entre 13 et 19 pins seront abattus, 50% des sols vont être imperméabilisés.

Et pour terminer, ce projet S'INTEGRE MAL dans le paysage et le tissu urbain qui préexistent.

Pour les représentants de l'association, la réduction des nuisances de l'autoroute peut passer :

- par la pose d'un revêtement absorbant,
- par l'édification d'un mur ant-bruit,
- mais aussi, à défaut de ces deux outils, par le respect de la loi Barnier.

Cette loi prévoit une interdiction de construire dans une zone de 100 m le long des autoroutes. Or, le projet immobilier permis par le PC se situe dans cette zone.

Dans sa modification n°12 du PLU, à la demande de la commune de Septèmes, la métropole a levé l'unique protection du chemin de la Haute Bédoule et ce, semble-t-il, sur un motif erroné. En effet, ce motif indique que les terrains à construire seraient en contrebas de l'autoroute.

L'association demande à Mr le Maire la communication du rapport qui sert de base à cette décision.

Mr le Maire répond positivement.

Pour autant, il nous indique qu'il ne retirera pas le permis car il faut de l'habitat locatif dans le quartier de la Haute Bédoule à l'instar des autres quartiers de Septèmes.

De plus, Mr le Maire souhaite que la population de Septèmes puisse monter jusqu'à 13 000 habitants, et surtout ne pas descendre en dessous de 10 000 habitants.

Pour l'association, le droit au logement éminemment respectable ne doit pas se faire au détriment d'autres droits, notamment celui à la santé, santé des futurs riverains comme celle des riverains actuels. Les droits des uns et des autres doivent coexister harmonieusement, favorisant ainsi pleinement ce qui est l'esprit de la commune et qui nous est cher à tous, à savoir *un cadre de vie à visage humain*.

Tel n'étant pas le cas, l'association informe Mr le Maire de la détermination des riverains à s'opposer à ce PC y compris par des recours.

Les représentants de l'association transmettent à Mr le Maire, la liste, non exhaustive, des points juridiques qui, du point de vue de l'association, posent difficulté.

Cette liste n'a pas vocation non plus à se substituer à la liste de préjudices que pourra faire valoir chaque riverain.

L'Association remercie Mr le Maire et son équipe d'avoir reçu ses représentants, et ce dans le contexte très difficile à gérer du Covid.